

**Mobiliser les ressources bancaires et financières comme des communs :
le rôle des acteurs bancaires et financiers de l'économie sociale et solidaire
Un point d'étape sur une recherche action en cours**

1.1 Author 1 ALIX

*La Coop des Communs
20 rue du Cdt Mouchotte
75014 PARIS, France
nicole.alix@coopdescommuns.org*

1.1. Author 2 FONTAINE

*Chaire ESS - Université Paris Marne-la-Vallée
Bâtiment Bois de l'Etang, 46 Rue Galilée,
77420 Champs-sur-Marne, France
recherche@scic-tetris.org*

Abstract

Considering the SSE banks and other financial institutions in the context of the SDGs leads to look at if and how they co-operate to arouse the resources of the territories and aggregate them with others in the process of financing. The question of the place and role of SSE in sustainable finance thus refers to the capacity of these actors to participate in cooperation and collective action guided by the transformative purpose embodied in the SDGs. In this regard, all over the world, forms of direct action are being invented and reinvented to create, preserve, or access "common" goods and services. A current of research is interested in studying the "commons", in the wake of Elinor Ostrom's work, as a combination of i) a shared access resource; ii) a system of rights and obligations - a bundle of rights - for those who will have access to the resource; iii) a governance system - conflict control and management rules.

The creation of an action-research group "La Banque en communs?" within La Coop des Communs, has addressed two needs: i) to analyze whether an approach through the commons would contribute to put bank and finance at the service of a balanced and sustainable social transformation; (ii) ask whether the bank itself can be seen as a "common", and if so, how. The work brought out a questioning: "what are the resources threatened or weakened in and for the banking and financial world, and which, therefore, would benefit from being managed as commons (by the said community)". It is relevant to test this question on practical cases, on three fields of application: data "in common", "territorial" commons (to be preserved, promoted and financed) and "financial commons" - financial tools "in common".

The communication presents the original action-research approach carried out within the group "The Bank in common?" and the content and issues which have been shared. Started in the spring of 2017, it is currently being extended in the action-research project ACTTES "Activate the common territories for the ecological and solidarity transition" co-ported with the ESS Chair of the University of Marne-la-Vallée. The research proposal is that the activation (in the sense of revealing and mobilizing) of territorial commons can be a medium for synergizing public and private transition initiatives, provided these commons are considered connectable with each other and inclusive or open (and not reserved for a group) and to think together on what this implies in terms of places, roles, postures and professions for the banking and financial actors of the social and solidarity economy.

Keywords

Commons; territories; banks; sustainable finance; SDGs, SSE; action-research.

Avertissement :

L'objet de la présente communication est de présenter la démarche de recherche-action originale permise par l'association La Coop des communs à partir d'une approche par les communs du questionnement sur la place de l'ESS dans une finance soutenable s'inscrivant dans le cadre des ODD. La démarche, démarrée au printemps 2017, est encore en cours et le présent point d'étape présente simplement les contenus partagés, sans prétention académique, et les questions sur lesquels la démarche débouche. Les deux auteures de cette communication sont membres de La Coop des Communs (Nicole Alix en est la présidente) et animatrices du groupe de travail dont les travaux sont ici présentés.

L'objectif 17 des ODD affirme que les partenariats et la coopération sont les moyens privilégiés de réalisation des 16 autres objectifs (ONU, 2015). Les ODD proposent ainsi une approche systémique du développement orientée par une finalité de soutenabilité et de justice sociale qui doit se décliner à tous les échelons territoriaux y compris infra nationaux. Il nous a semblé qu'inscrire une réflexion sur la finance dans ce cadre pouvait signifier chercher à inclure les acteurs bancaires et financiers de l'ESS dans une coopération visant à mobiliser les ressources des territoires et à les agréger avec d'autres dans une démarche de financement orienter vers les 17 ODD.

La question de la place et du rôle de l'ESS dans une finance soutenable renvoie alors en premier lieu à la capacité de ces acteurs à participer à des coopérations, à des actions collectives orientées par la finalité transformative que traduisent les ODD. Or, partout dans le monde s'inventent et se réinventent des formes d'action directe pour créer, préserver, ou accéder à des biens et des services en "communs". Il s'agit aussi bien de ressources naturelles qu'immatérielles. Logiciels et semences libres, habitat collectif, jardins partagés, monnaies locales citoyennes, énergie décentralisée, communautés de logiciels ouverts, espaces communs de travail, ... sont autant de façons d'articuler innovations technologiques et besoins humains pour des citoyens concernés par des objectifs d'équité, de vision de long terme, de coopération et de partage des ressources.

Un courant de recherche s'y intéresse et les étudie, à la suite des travaux de Elinor Ostrom, en tant que combinaison de *i* : une ressource en accès partagé ; *ii* : un système de droits et d'obligations - un faisceau de droits - pour ceux qui vont avoir accès à la ressource ; *iii* : des règles de contrôle et de gestion des conflits -système de gouvernance- pour gérer les ressources quand elles les jugent importantes mais fragilisées, menacées, ou peu développées et lorsqu'elles pensent que, pour en préserver l'accès, une gestion en communs est plus efficace que des solutions par le marché ou la gestion publique. C'est cette combinaison des trois facteurs qui crée le commun : il n'y a pas de bien qui soit commun « en soi » sans communauté qui l'active.¹

¹« Il n'existe pas de biens matériels ou immatériels qui, par nature, seraient ou devraient être des communs ; et d'autres qui pourraient l'être (au moins partiellement). Il ne s'agit pas d'un stock de choses mais de formes d'action collective spécifique. Cette institution est réalisée essentiellement par une gestion participative (qui dépend elle-même d'un mode d'appropriation), de règles de reproduction et de contribution au bien-être de l'ensemble d'une communauté, cette dernière pouvant être située à différents échelons. Cette gestion permet progressivement (donc à travers un processus) de transformer une ressource jusque-là administrée comme un bien public ou appropriée de façon privée et soumise à la concurrence (Bollier, 2014 ; Coriat, 2015 ; Jean-Michel Servet, Liquidité, commun(s) et développement colloque AFD, 1-2/12/2016)

Les « communs » constituent ainsi à la fois un ensemble de pratiques et une grille d'analyse et de questionnement de l'action collective, des systèmes de propriété et d'usage.

A côté de la fragmentation sociale, de l'abstention et de la montée des peurs, on ressent la montée des exigences pour une plus grande citoyenneté active, via les réseaux sociaux et autour de projets de communautés « réelles », une envie plus forte de territorialité, de lien autour de quelque chose de tangible et de vrai. C'est une évolution que les banques ont du mal à comprendre et intégrer dans leur processus tant c'est une évolution transverse. Les banques et la finance sont, elles, considérées comme des boîtes noires auxquelles au mieux on ne comprend rien, en général dont qui manipulent le monde.

Sur cette toile de fond, deux intuitions ont poussé à constituer le Groupe de prospective collaboratif "La Banque en communs ?" au sein de La Coop des Communs :

- un besoin de compréhension réciproque entre communs et financeurs,
- un besoin de solutions collectives en sus de solutions individuelles.

Les apports méthodologiques de la recherche sur les communs sont le plus souvent inaccessibles aux acteurs. Le groupe de travail sur la banque et les communs s'inscrit dans une démarche de recherche-action qui intègre, au sein d'une association, La Coop des Communs, des chercheurs et des praticiens.

La Coop des Communs est née de la conviction que, à la fois, les communs ont besoin du soutien des organisations de l'ESS pour sortir de leur actuelle fragmentation et que l'ESS peut, à travers les communs, favoriser le développement d'une économie fondée sur la réciprocité et à son tour être revitalisée par elle. Des recherches actions réunissent des militants du monde des communs et de l'économie sociale et solidaire (ESS) et des chercheurs, en lien avec des acteurs publics. Cet espace de travail collectif repose sur l'idée que c'est en partageant entre membres, en ayant la volonté d'apprendre les uns des autres, en se nourrissant de la richesse des compétences, expériences et regards croisés, qu'on crée une communauté apprenante engagée, un centre de ressources qui peut générer les alliances et l'incubation de projets. La gouvernance est polycentrique : les groupes se fixent des objectifs en fonction des ressources intellectuelles, humaines et aussi financières disponibles. Ils contribuent à mobiliser ces ressources. Ils indiquent les modalités envisagées pour partager la production. A noter que les communs n'ont pas intrinsèquement d'objectif de transformation sociale ou de démocratie, ils peuvent reproduire la hiérarchie sociale. Ils n'ont pas pour objet de préserver la ressource mais l'accès à la ressource, donc de pouvoir puiser dans ladite ressource. Cependant si, comme le propose La Coop des Communs, on croise les pratiques et questionnements des communs avec ceux de l'ESS, on se focalise alors sur des communs ayant une visée transformative.

Dès lors, en considérant que la banque et la finance devraient être au service de la société, il nous est apparu intéressant de nous poser les questions suivantes :

- une approche par les communs peut-elle permettre de mettre le financement au service d'une transformation sociale équilibrée et durable telle que le cadre programmatique des ODD le propose ?
- la banque elle-même peut-elle être vue comme un « commun », et si oui comment ?
- peut-on mobiliser l'exemple des législations bancaires qui, dans l'histoire, ont pensé le système bancaire comme un « commun » pour les acteurs financiers - instruments de place- et/ou pour l'intérêt général - ? Peut-on, avec les divers types de financements (prise de participation au sein des entreprises, prêts, financements publics, dons privés...) constituer une gamme de solutions pour les acteurs des communs ? La banque et la finance peuvent-elles aider à nourrir le

commun, les communs ? Certaines législations bancaires historiques peuvent-elles être à nouveau mobilisées ?

C'est donc la démarche de recherche-action menée par ce groupe de chercheurs, d'acteurs bancaires et financiers de l'économie sociale et solidaire, de praticiens des communs que nous souhaitons présenter dans cette communication en espérant pouvoir nous appuyer sur vos réactions, questions et retours pour poursuivre nos travaux.

I - LES COMMUNS : UNE REFLEXION SUR LES COMMUNS-BANQUE ET FINANCE

Le groupe "La Banque en communs ?" au sein de La Coop des Communs² a donc été constitué autour de l'hypothèse que, pour avoir une chance de co-construire des solutions bancaires et financières adaptées aux communs, il faut que les participants soient en situation de comprendre un ensemble d'évolutions concomitantes :

- celles des besoins de financement des « communs » et des transitions vers un monde dans lequel ils ne seraient pas condamnés à la marginalisation ;
- celles des métiers et institutions de la banque ;
- celles des institutions financières non bancaires, y compris la finance participative ;
- celles des finances publiques ;
- mais aussi celles de la philanthropie.

Les séances de travail ont consisté à éclairer ces évolutions, expliquer les spécificités et contraintes des communs aux banquiers et financeurs, et, réciproquement, celles de la banque et la finance aux acteurs des communs.

1 – Les communs, comment les expliquer à des banquiers ?

Le retour de la visibilité et de la légitimité des communs est lié à trois mouvements :

- un courant universitaire de recherche sur "les communs" dans le sillage de Elinor Ostrom et son workshop à l'Indiana University sur les communs fonciers,
- un courant numérique, dans les années 80/90,
- les communs urbains qui naissent de l'initiative citoyenne dans des partenariats citoyens – pouvoirs politiques locaux, notamment en Italie, comportant à la fois des expériences et des réflexions.

En France, les communs premiers se référaient à des droits coutumiers et parfois écrits, assortis de droits multiples : de procéder au pâturage, de prélever des fruits, des plantes médicinales, combustible (bois et tourbe), de glaner, de moulin à grains (droit d'usage). La nature des droits variait selon le statut du résident.

L'invention moderne de la propriété privée exclusive a fait reculer les communs dans le droit et dans les pratiques mais n'a pas abouti pas à leur disparition.

11 – Les communs naturels et la recherche conduite par Elinor Ostrom :

Dans les années 1980, le National Research Council, qui fixe les orientations de la politique de recherche des USA, alerte sur les effets liés aux politiques de la Banque Mondiale en Afrique : le remembrement capitaliste constituerait-il une menace sur les terres et sur l'approvisionnement des pays riches ? Dans le contexte de la crise humanitaire du Sahel, un séminaire réuni à Annapolis en 1985 pose ainsi la question de savoir si ce nouveau mouvement d'enclosures des

2 Cf sa composition en annexe I

terres ne risque pas de contrevenir à l'approvisionnement des pays riches. Elinor Ostrom est chargée de la synthèse de cette conférence et proposera ensuite le financement de recherches de terrain.

Le Common Research Group a collecté les témoignages : les communs, qui existent partout, sont menacés ; une base de données d'études de cas est constituée. Ostrom démontre que dans certaines conditions, ces formes de gestion commune sont plus efficaces que la gestion privée et/ou publique car la préservation des droits d'accès à la ressource conduit à une préservation à long terme des ressources. On voit alors poindre l'actualité des communs en lien avec la mise en œuvre des ODD.

Plusieurs éléments permettent de se repérer dans l'approche des communs proposée par Elinor Ostrom :

- *leur définition :*

On tire d'Ostrom une définition très précise des communs, avec trois éléments : i) une ressource en accès partagé, ii) un système de droits et d'obligations pour les "appropriateurs" (faisceaux de droits), c'est-à-dire ceux qui vont avoir accès à la ressource et iii) des règles de contrôle (soft law) et de gestion des conflits (système de gouvernance).

De façon essentielle, E. Ostrom nous invite à distinguer le stock de ressources géré en commun – *Common Pool Resources* (CPR) et les flux d'unités de ressources que les *commoneurs* peuvent tirer de ce stock en fonction des droits qui leurs sont attribués.

- *le faisceau de droits de propriété :*

Le propriétaire n'a pas toujours disposé de tous les droits sur la ressource. Dans le droit romain ou aux USA, ce n'est en tous cas pas le cas. Ostrom et Schlager (1992) identifient cinq droits différents composant le faisceau de droits de propriété, lesquels peuvent être distribués différemment entre les *commoneurs* :

- accès : le droit d'accès au CPR, l'usage,
- utilisation : le droit de prélèvement d'unités de ressources, éventuellement le droit d'avoir une activité économique marchande à partir du produit, de la part des "appropriateurs",
- gestion : le droit de gestion régule les conditions d'utilisation de la ressource (qui accède et qui utilise) ainsi que les changements nécessaires à sa préservation ou son amélioration (suivi de l'état de la ressource),
- exclusion : le droit d'exclusion détermine qui bénéficie des droits d'accès et de prélèvement,
- aliénation : davantage un droit de cession d'un ou deux droits, exclusion et gestion.

- *leur gouvernance :*

Les communs qui réussissent ont en général 3 niveaux de gouvernance - les arènes- qui s'articulent à la façon des poupées russes : arènes des choix opérationnels, des choix collectifs, et des choix constitutionnels.

« *Ce qui peut être fait à un niveau dépendra des capacités et limites fixées par les règles du niveau supérieur* » (Ostrom, 2005, p. 58, traduction Issauralde, 2015) :

- le *niveau opérationnel* concerne les règles régissant les actions et prises de décision quotidiennes concernant notamment l'usage et l'utilisation de la ressource ;
- le *niveau du choix collectif* élabore les règles applicables au *niveau opérationnel* et désigne celles et ceux qui participeront à l'élaboration des règles opérationnelles. C'est à ce niveau que se définissent les droits de gestion et d'exclusion ;
- enfin le *niveau constitutionnel* définit les règles et distribution de droits permettant l'élaboration des règles de choix collectif dont le droit d'aliénation

- *8 design principes :*

Dans son ouvrage de 1990, Ostrom propose également 8 principes de conception qui sont très fréquemment repris comme étant les conditions nécessaires et suffisantes de réussite des communs. Pourtant, Ostrom dit très clairement (Ostrom, 2011) que « ce ne sont pas des principes figés mais des principes de conception, ce n'est pas une recette mais un guide de questionnement face à une situation » ; « les 8 critères nous fournissent une palette de grandes questions qu'il est nécessaire de se poser » car ils favorisent la confiance et la réciprocité.

Ces 8 principes sont :

- (1) une définition claire des limites de la ressource et de la communauté,
- (2) des règles adaptées aux conditions locales,
- (3) une participation de la plupart des individus concernés par les règles opérationnelles à l'arène des choix collectifs,
- (4) une surveillance du respect des règles opérationnelles par les appropriateurs eux-mêmes,
- (5) un ensemble de sanctions graduelles,
- (6) des mécanismes de résolution des conflits accessibles (au sens aussi de « peu coûteux »),
- (7) une reconnaissance minimale des droits d'organisation de la communauté par les autorités extérieures,
- (8) une gouvernance polycentrique et multi-niveau pour les ressources imbriquées dans des ensembles plus vastes.

L'apport de Elinor Ostrom a un impact intellectuel fort, pluridisciplinaire (agronomie, économie, sciences sociales...) tant au niveau des chercheurs que des praticiens. On peut ainsi considérer que son approche par les communs sert de médium entre des gens qui ne se parlent pas vraiment.

12 – Les communs numériques :

Arrive dans les années 1980 un mouvement d'enclosure de la connaissance, avec une offensive très violente de la propriété privée (brevetage du vivant, des médicaments ...).

Naît alors le mouvement des logiciels libres avec Stallman et Liessing. Contre le copyright, ils élaborent des licences visant à préserver un accès universel à la connaissance selon le principe suivant : au nom de mon droit de propriété, je décide d'en laisser le libre accès, de l'offrir à tout le monde ; C'est le copyleft.

Il s'agit de nouveaux communs, fondés sur les mêmes bases que les communs naturels, mais "communs ouverts" car ils portent sur des ressources non rivales et visent un accès pour tous. Ils ne se situent pas dans un contexte d'épuisement de la ressource et ils permettent de développer tout de suite une activité économique (la commercialité n'est pas pensée dans le monde du libre, contrairement à l'open source qui pense "modèle économique »).

Les communs numériques en plein développement ajoutent ainsi des idées aux communs "naturels" ou matériels :

- il n'y a pas seulement prélèvement dans un stock de ressource, mais aussi additionnalité et développement de la ressource, selon des règles spécifiques ;
- le numérique ne repose pas seulement sur de l'immatériel : des ressources matérielles (serveurs, infrastructures...) et immatérielles (données) y sont enchâssées. Se poser la question de comment gérer ce type de communs conduit à se demander comment les communs "naturels" produisent aussi des communs de la connaissance (Hess, 2015). Communs matériels et immatériels, enchâssés, sont sources de fragilité pour l'ensemble à défaut de mise en cohérence.
- les modèles économiques sont différents :

➤ *dans les communs traditionnels :*

- la gestion du CPR (stock) repose sur des échanges marchands non monétaires (obligation contre accès au prélèvement), mais aussi réciprocitaires (liés à l'appartenance à la communauté),
 - l'utilisation des unités de ressources repose sur des échanges domestiques (autoconsommation), marchands monétaires, mais aussi redistributifs vis-à-vis de la communauté.
- *dans les communs numériques*, il y a d'emblée une visée universelle : *l'accès est libre mais pas forcément gratuit*. Les différenciations de droit sont fondées sur la contribution (plus on contribue, plus on génère de droits, ce qui provoque une incitation à contribuer, à donner, contrairement à la ressource naturelle). Le principe du libre est de contribuer de plus en plus, dans un mouvement politique de résistance, ce qui diffère de l'approche ostromienne davantage centrée sur une communauté délimitée, avec des droits de prélèvement très différents :
- des productions basées sur le don : wikipédia, ou
 - des licences "à réciprocité", promues par Michel Bauwens : les contributeurs ont accès, les autres versent une contribution qui permet de financer les activités des commoneurs.

13 - Les communs urbains :

En Italie, au début des années 2000, un mouvement en faveur des communs urbains naît de la rencontre entre des interrogations de juristes sur les catégories de biens et des mouvements sociaux de réappropriation citoyenne.

Stefano Rodota (juriste constitutionnaliste) est chargé à cette fin d'une possible réforme du code civil. La commission qu'il a présidée a abouti à une proposition constitutionnelle de définition des biens communs qui associe la notion de biens communs à la notion de droits humains fondamentaux : peut devenir « bien commun » toute chose qui, indépendamment du type de propriété, est fonctionnelle pour l'intérêt de la collectivité et touche aux droits fondamentaux. C'est la décision de la société (« claim for ») de déclarer une chose comme bien commun, ce qui garantit l'accès y compris pour les plus pauvres.

La marchandisation est possible, mais limitée dans le temps. Est fournie une liste non exhaustive de tels biens : places publiques, musées, rivières ... On se réfère là à la notion de «Res publicae», à savoir le pouvoir au peuple et pas à la puissance publique : les biens communs ne sont pas des biens publics. Décider de ce de ce que l'on déclare bien commun est un choix sociétal.

Il est ici possible et intéressant de faire un lien avec les ODD de l'ONU (auxquels s'est associé le mouvement coopératif international) : les communs sont liés à la préservation et au développement des ressources en lien avec les droits fondamentaux de la personne humaine, assortis à une gouvernance assurant l'accès y compris aux plus pauvres. De quoi questionner la place et le rôle des financeurs !

2 - Les enjeux des communs pour la banque et la finance :

Le groupe s'est interrogé aussi sur ce que la banque, en repensant ses missions et modalités d'action, peut apporter aux communs.

21- Peut-on penser la banque comme un commun ?

Si on fait cette hypothèse, quelles sont les ressources à gérer en commun ? Et si c'est le sentiment de la menace, de la vulnérabilité qui déclenche la communauté, y a-t-il des ressources bancaires fragilisées ou menacées et qu'il conviendrait de gérer comme des communs, selon la démarche évoquée plus haut ? Ce n'est évidemment pas la banque en tant qu'organisation qui intéresse, en la matière, mais les stocks de ressources et les flux d'unité de ressources qu'elle gère et génère et, surtout, l'accès à ceux-ci pour une communauté. Le groupe s'est demandé :

- autour de quelles ressources la banque pourrait- non plus seulement vue en termes de mission et de métiers, mais repensée comme un CPR,
- quels flux d'unités de ressources chercher à rendre accessible au plus grand nombre.

Quelle communauté et quelle gouvernance peuvent servir les objectifs des communs ? Est-ce la solution coopérative ? Questionner la banque comme un commun peut ainsi conduire à considérer que la banque n'est plus une finalité en soi mais qu'elle trouve son sens dans une inscription dans des dynamiques collectives pour le développement du territoire dans le cadre de la transition écologique et solidaire ou vers la société des communs.

22- Financer les communs sans dénaturer leur finalité ?

De nos échanges sur la façon dont les acteurs de l'ESS de la banque et de la finance peuvent agir pour financer les communs sans les dénaturer, le groupe a tiré les propositions suivantes :

- la nécessité pour ces organisations de renouer avec une banque et finance de proximité,
- l'importance d'élargir à nouveau la conception du modèle économique et la vision de 'entrepreneuriat pour appréhender la valeur réellement générée par ces dynamiques collectives,
- la nécessité de mieux repérer le rôle de la confiance, de la réciprocité : nécessité de s'ancrer dans des relations de réciprocités avec ces initiatives locales,
- une méfiance vis-à-vis des indicateurs de l'investissement d'impact dans un monde financier qui prend ses décisions à distance. Si ces indicateurs pallient la distance, ils véhiculent des présupposés éthiques et idéologiques qui individualisent les acteurs au lieu de générer la coopération attendue par les ODD³,
- des questions sur le financement des expérimentations et la R&D associée : à quoi ressembleraient des business angels des communs ?
- une possible mobilisation des clients/ sociétaires des banques coopératives dans un rôle d'intermédiation.

Les acteurs bancaires et financiers de l'ESS peuvent ainsi développer une posture favorable aux communs mais aussi un rôle de tiers de confiance et de tiers de reliance pour favoriser leur développement voire devenir eux-mêmes des commoneurs de communs au service de la transition écologique et solidaire.

Le groupe a poussé plus loin la réflexion en proposant de penser le financement des communs comme un commun !

23 - Penser le financement des communs comme un commun (un pas de plus) :

3 ALIX (Nicole), « Économie sociale et solidaire et pouvoir transformateur des investisseurs à impact social », *Entreprise & société*, n° 2, 2017 - 2, p. 133-153, Classiques Garnier

Il s'agit de penser la banque de proximité comme un chef de file possible d'une dynamique collective de communs autour du financement des communs du territoire : la banque comme un tiers organisateur d'une finance de territoire, pas seulement comme un financier, ce qui suppose de :

- gérer ensemble les ressources (collecte des ressources financières endogènes, ressources générées par les communs locaux),
- penser leur utilisation dans une finalité de transformation sociale,
- constituer une communauté rassemblant les banques et les acteurs des finances solidaires de territoire : fonds de dotation, caisse de compensation, micro-dons, CIGALES, mécènes, collectivités, fondations mais aussi les donateurs-habitants...
- réfléchir au partage de la valeur ajoutée générée localement.

Ce petit pas de plus permet d'entrevoir un rôle des acteurs bancaires et financiers de l'ESS comme accompagnateur vers la société du commun en :

- promouvant la reprise des entreprises en commun,
- permettant le développement d'un translocalisme des communs et d'interconnexions entre communs,
- s'inscrivant dans un entrepreneuriat de territoire en commun : les banques se replacent au cœur de la ressource.

Pour avancer dans ces directions, le groupe a dû expliquer ce qu'est « la banque » et « la finance » aux « communs » !!

II - LES ENJEUX DES EVOLUTIONS DE LA BANQUE ET DE LA FINANCE ET LEUR INCIDENCE SUR LES COMMUNS

Expliquer les enjeux de la banque et de la finance aux chercheurs et praticiens des communs est une aventure indispensable pour éviter « les incompréhensions spontanées » qui font obstacle à la promotion de solutions malgré la bonne volonté des acteurs.

Les membres bancaires du groupe ⁴ont donc expliqué les enjeux auxquels sont confrontées la banque et la finance (à ne pas confondre !) en dégageant, à chaque fois, les enjeux « du point de vue des communs ».

1 - Les enjeux réglementaires :

11 - Pour les banques :

Avec la crise financière, apparaît un nouveau corpus réglementaire pour les activités bancaires et financières. Très schématiquement, la logique de la nouvelle réglementation est inspirée par la réaction : « plus jamais ça ».

En pratique, au niveau bancaire, la réglementation impose plus de fonds propres qu'auparavant pour une même activité. Cet alourdissement des contraintes n'est pas uniforme : il vise plus les activités de marché des banques que les activités de crédit (dans un rapport de 1 à 3). Dans les activités de crédit, il épargne totalement les petites entreprises. Cependant, certaines banques décident de renforcer leurs propres critères d'examen des dossiers de crédit, au-delà des exigences réglementaires.

⁴ La présentation des enjeux telle que décrite ci-après a été faite auprès du groupe par Pierre Valentin, président du directoire de Ecofi investissements.

Pour être complet, il faut préciser que si le législateur a eu la main lourde sur les activités de marché, il avait eu, dans les années 90, la main très légère et favorisé outrageusement la détention de titres par rapport au crédit. Il ne s'agissait donc que d'un retour de balancier⁵.

Désormais les banques sont donc mécaniquement moins rentables (en termes de ROE)⁶, alors qu'en 2006, elles étaient plus rentables que les entreprises non financières.

12 – Pour les Institutions financières non bancaires :

En principe, la réglementation devait s'alourdir aussi pour les institutions financières non bancaires (par exemple les fonds). En pratique, ce n'est pas vraiment le cas.

Finalement, le résultat de cette réglementation a été de favoriser le transfert des crédits des banques vers des fonds détenus par des institutionnels (assureurs, fonds de pension) ou directement vers les portefeuilles de ces institutionnels qui sont devenus des « quasi banquiers ».

De même les entreprises empruntent moins à leur banquier et plus en émettant des obligations qui sont souscrites par des institutions. On assiste à une américanisation du modèle de financement : jusqu'à présent, 80% de l'économie étaient financés par des banques en Europe, 20% par le marché financier, la proportion étant contraire aux Etats-Unis.

Enfin, le fait que les institutions non financières ne disposent pas du compte en banque de leurs clients change la donne de ce qu'on appelait « la relation bancaire totale ». Dans les fonds d'investissement, la relation personnelle se dissout. Les décisions s'appuient sur des données externes, qui sont, sauf exception, centralisées dans des bases de données au niveau des groupes. La décision s'éloigne du terrain. Les systèmes de reporting et de notation l'emportent sur l'expertise humaine, les bases de données quantitatives et les mesures sur l'évaluation qualitative.

Dans les banques, les effectifs chargés de gérer la relation avec les clients et de prévenir le surendettement, s'amenuisent. La banque se vend par appartement et perd la relation avec le client.

13 – Et pour les fonds de partage et finance solidaire :

Les mécanismes à l'œuvre dans les fonds de partage ne diffèrent pas de la banque classique. La finance solidaire, en revanche, qui représente 6 milliards d'€ en France, constitue un nouveau canal de financement de l'économie, substitutif à l'existant, car elle donne de la liquidité à ce qui n'en a pas en permettant d'investir la « poche solidaire » (5 à 10% de ces fonds) dans des entreprises non cotées.

En termes d'incidence sur les communs, cette désintermédiation va plutôt occasionner un recul. Peut-on faire de la banque d'investissement « autrement » ? Intégrer des critères de long terme, des critères de « biens communs » et d'intérêt général dans les systèmes de notation et de sélection des investissements ? Peut-on intégrer des règles de gestion en commun des ressources ?

Puisqu'il n'y a pas de propriété privée indivisible du commun mais un faisceau de droits distribués, peut-on financer ce qu'il y a autour, les effets ? Si le bien commun devient un usage, peut-on alors le financer ?

5 Les fonds propres reviennent à peu près au niveau de Bâle I : 8%. Lorsque, en revanche, on se livre à une activité d'achat et de vente d'obligation, activité qui peut être quotidienne, le taux de fonds propres nécessaire est divisé par 5, soit 1,6%. Certaines banques réalisent les deux types d'activité.

6 Return on equity

En tout état de cause, ces questions nécessitent de prendre en compte les enjeux fiscaux que connaît l'activité bancaire.

2 - Enjeux fiscaux :

Toutes les formes d'entreprises sont concernées par les évolutions récentes de la lutte contre l'évasion fiscale et contre l'optimisation fiscale agressive. Toutefois, la banque l'est plus que les autres : notamment au titre de l'activité de gestion de fortune, et au titre de l'activité de montages financiers pour les entreprises multinationales.

Dans ce domaine, d'immenses progrès ont été accomplis, grâce à la transparence qu'ont accélérée les révélations (Panama papers, Luxleaks...) et grâce aux travaux de l'OCDE (BEPS) qui viennent d'aboutir à un avenant à toutes les conventions fiscales bilatérales destiné à empêcher l'optimisation fiscale.

En termes d'incidence sur les communs :

- Dans la très grande majorité des pays, les banques réforment leurs pratiques. Il est probable que l'inégalité devant l'impôt diminuera fortement dans les années qui viennent et que les recettes fiscales des Etats s'en ressentent positivement,
- Des démarches volontaires, à l'instar de la taxe volontaire sur les transactions financières créée par le Crédit Coopératif, pourraient peut-être favoriser les communs,
- Des idées ont été émises de circuits courts sans TVA, en faveur de l'économie circulaire, ou une TVA réduite sur les réemplois sur les territoires où la collecte d'argent se fait.

Encore faut-il connaître les enjeux technologiques qui pèsent sur la banque.

3 - Enjeux technologiques :

Les enjeux technologiques majeurs se conjuguent aux évolutions réglementaires pour éclater les métiers de banquier en différents métiers, ce qui a pour effet d'introduire une forte concurrence sur les métiers profitables et d'empêcher toute péréquation. Par exemple les métiers de paiement sont désormais concurrencés par une multitude de fintechs (nouveaux prestataires de services de paiement, agrégateurs de services...), qui, grâce à la technologie numérique, ont des points morts très bas, tandis que la manipulation du cash, nettement sous facturée au client final ne fait l'objet d'aucune concurrence.

Un autre aspect de ces enjeux est la question de la gestion des données de la clientèle. Les banques peuvent exploiter les données de leurs clients sans autre limite que celles de la loi, c'est-à-dire, en gros, l'obligation d'anonymisation. Cette contrainte n'empêche pas de segmenter la clientèle de manière tellement fine que les groupes constituant cette segmentation sont aisément identifiables. Par ailleurs que font ou que feront les banques de ces données ? Peut-on imaginer une banque duale : tarifs bas pour ceux qui acceptent que leurs données soient exploitées/vendues, sur-tarifcation pour les autres ? A quelle vision de la société cela correspond-il ?

En termes d'incidences sur les communs :

- *Les données bancaires et mutualistes* peuvent-elles être considérées comme « un commun » ? Avec quelle structure pour les gérer ? quels engagements d'aller au-delà de la loi ? quelle utilisation « en commun » des données ? Comment organiser la transparence indispensable pour pouvoir gérer les données en commun ? Doit-on aller vers un comité éthique des données ? Peut-on imaginer un système de données impartageables comme il y a des réserves impartageables ?

Comment utiliser les données sur un territoire ?

- *Les fintechs*, qui concurrencent la banque sur les métiers profitables, en laissant le reste au banquier, ne sont pas étrangères au monde des communs numériques : le digital, les algorithmes qui bouleversent la relation client, la blockchain, les règles à observer dans les décisions de crédit, le big data, ... Les fintechs peuvent-elles contribuer elles aussi aux communs ?

L'ancrage de la réflexion du groupe dans l'ESS amène à positionner ces questions dans les enjeux sociétaux qui impactent aussi les organisations bancaires et financières

4 - Enjeux sociétaux :

Plusieurs tendances se conjuguent pour révolutionner la banque et la finance

La montée des consommateurs se traduit dans la banque par une demande d'information sur l'utilisation des dépôts, dans la finance (gestion d'actifs) sur l'utilisation de l'épargne. Les clients veulent connaître, donc pouvoir choisir (par changement d'établissement) les aspects sociétaux (social, environnement, gouvernance) de la politique de crédit et d'investissement.

Le mouvement est puissant dans la finance avec la montée de l'investissement socialement responsable (Ex : exclusion du charbon dans les portefeuilles pour des milliers de milliards d'actifs). Il est moins marqué dans la banque, même si la vogue du crowdfunding et les pratiques de quelques banques durables le renforcent.

L'incidence sur les communs peut être très positive car la réglementation va dans le même sens. L'analyse de l'article 173 de la loi sur la transition énergétique est à cet égard très éclairante, en fixant un rôle de protection des communs aux investisseurs qui doivent s'assurer que leur politique d'investissement est en ligne avec l'objectif de contenir le réchauffement climatique au-dessous de 2°. Cet enjeu est mondial. Le groupe s'est demandé ce qu'on aurait envie de mettre en commun pour cela : se concentrer sur un enjeu donné, par exemple sur le financement de grands projets ?

La finance participative, grâce à des chaînes plus courtes d'approvisionnement et de redistribution de l'argent, devrait être capable d'expliquer d'où l'argent vient et où il va. En créant la confiance nécessaire pour favoriser les approches de proximité, elle devrait permettre d'investir dans des actifs incorporels qui n'offrent pas de garantie réelle. Dans une optique de long terme, se réapproprier le métier traditionnel de la banque, qui est de collecter pour prêter sous forme de dettes à durée courte, moyenne, longue, est-il encore compréhensible, viable ?

5 - Enjeux spécifiques des banques coopératives :

Les banques coopératives ont développé un commun sous forme de cash : les pertes s'imputent sur les réserves, permettant la préservation du capital. Les parts ne prennent pas de valeur ; l'acte d'achat en est volontaire.

En termes d'incidence sur les communs, il serait intéressant de décliner la notion de réserve impartageable - qui est dévolue à une autre coopérative ou organisme d'intérêt général en cas de dissolution - et pourrait être le levier de création d'autres communs.

7 A noter que les mutuelles ne peuvent pas utiliser les données qu'elles possèdent au titre de la gestion du régime obligatoire de sécurité sociale, seulement celles du régime complémentaire.

Une des particularités des banques coopératives et de la finance éthique est de s'appuyer dans leur prise de risque sur l'expérience de leurs membres et de leurs clients pour réduire les asymétries d'information. Mais les mécanismes traditionnels de solidarité financière des banques coopératives (fonds de garantie) sont mal pris en compte dans les nouvelles réglementations.

Pour favoriser *l'émergence de nouveaux communs*, il serait pertinent d'explorer la création de nouveaux fonds communs de garantie (surtout pour les communs immatériels).

En ce qui concerne les questions de gouvernance, pour l'instant, le principe est une personne une voix, mais on pourrait imaginer d'autres façons de voter.

En termes d'incidence sur les communs, on pourrait :

- voir comment mieux faire usage des pouvoirs des citoyens et des sociétaires (les deux sont utiles, car les statuts des organisations de l'ESS, même sur une base multi-parties prenantes comme des SCIC, ne sont pas une garantie en soi)
- chercher une gouvernance nouvelle grâce à des innovations technologies et juridiques,
- constituer des bases de données communes, de la part d'entreprises volontaires.

Les questions de redistribution au sein de la communauté sont aussi cruciales du point de vue des communs. Par exemple, alors que la loi no 99-532 du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière qui a transformé les Caisses d'Epargne en sociétés coopératives avait confirmé l'obligation des Caisses d'épargne à financer les PELS (projets d'économie sociale et locale), la loi de modernisation financière du 4 août 2008 y a mis fin à la demande des Caisses d'épargne (de même qu'elle a mis fin à la procédure d'agrément du président de directoire du groupe par le ministère de l'économie).

Incidence sur les communs :

Faut-il, est-il sain que la loi définisse l'objet de chaque groupe bancaire de telle façon que celui-ci serve l'intérêt collectif/commun/général ? Faut-il s'inspirer du Community reinvestment Act aux US qui s'applique à toutes les banques) ou laisser certaines d'entre elles se différencier justement ainsi ?

Le pouvoir de l'organe central dans les groupes bancaires coopératifs pose aussi question pour les communs. Dans les Banques populaires, coopératives, le président du groupe ne pouvait démettre que les dirigeants, pas le Conseil d'administration, ce qui entre dans le pouvoir de l'organe central des Caisses d'Epargne. Lors de la fusion entre groupe BP et groupe CE, c'est le modèle Caisse d'Epargne qui l'a emporté.

Incidence sur les communs :

Quel pouvoir de la communauté des clients sociétaires par rapport au poids de la technostucture du groupe ?

Voilà exposés 12 mois d'échanges pour apprendre à comprendre les enjeux et le vocabulaire des communs d'un côté et des organisations bancaires et financières de l'autres, en faisant l'effort d'imaginer ce que cela pourrait vouloir dire pour l'autre. Un pas de côté dans la manière de regarder les choses qui a généré une foule de questions.

Le groupe « La banque en commun ? » souhaite être dans une démarche de recherche-action. L'envie d'applications concrètes nous permettant de creuser certains de nos questionnements est devenue pressante. Nous avons choisi trois pistes à creuser : les données en communs, les banques comme acteurs des communs de territoire et les outils de place.

III- APPLICATIONS CONCRETES DE LA QUESTION "LA BANQUE EN COMMUNS ?"

Le travail de compréhension réciproque entre communs et financeurs a abouti à la formulation du questionnement : *quelles sont les ressources financières et bancaires fragilisées, menacées..., qui importent du point de vue du client et du sociétaire de la banque ou de l'organisme financier et qui mériteraient d'être gérées en communs, plutôt que via des régulations de marché ou étatiques (seules) ?*

Trois terrains d'application complémentaires ont été identifiés :

- les données "en communs" nécessaires pour une banque « en communs »,
- les communs « territoriaux » à préserver, promouvoir et financer,
- les "communs financiers", outils de place ou outils financiers "en communs".

1 - Les données en communs

De grandes organisations bancaires et mutualistes, représentées par des individus dans le groupe de travail, font le constat que les acteurs lucratifs dans nos domaines d'activités respectifs ont amorcé une mutation de leur modèle dans lequel ils intègrent une marchandisation de leurs données clients. Pour la banque, des données sur les dépenses bancaires permettent un profilage commercial extrêmement fin et pour les mutuelles des données de santé permettent, à l'opposé du principe de mutualisation des risques au coeur de la création et des valeurs des mutuelles, d'individualiser les risques et les tarifs, voir permettraient d'exclure des personnes selon leurs risques ou pratiques (données issues de montres connectées, génome...).

Si ces organisations souhaitent porter au sein de l'ESS un modèle où elles ne marchandisent pas les données de leurs adhérents/sociétaires et sans en subir un désavantage concurrentiel vis-à-vis de concurrents lucratifs qui en tirerait des sources de revenus importantes, elles peuvent appréhender différemment la question de la donnée. Les communs peuvent alors constituer un outil à mobiliser tant en termes de méthode (lien ressource, communauté et gouvernance) que de finalité.

Elles se sont dit également que ce modèle ne peut être inventé par une structure seule et que la convergence de certaines données comme commun devrait se faire en inter-coopération entre plusieurs structures partageant des valeurs et cette approche, afin d'ouvrir un champ des possibles suffisants pour faire contre-poids aux modèles lucratifs de la donnée.

Le groupe a identifié les données comme des ressources dont les banques et les mutuelles sont dépositaires et qui, dès lors qu'elles sont à la fois un enjeu important pour une finance soutenable et menacées par leur mode de régulation actuel, gagneraient à être gérées au sein des organisations coopératives et mutualistes comme des "communs".

Cette idée pourrait aboutir à une forme de « coopérative de données » entre plusieurs structures dont l'objet serait non pas de marchandiser les données mais d'inventer et développer de nouveaux services au bénéfice des adhérents/sociétaires qui donneraient leur consentement pour partager des informations. Cette approche intégrerait une gouvernance de la donnée avec les adhérents/sociétaires.

Plusieurs questions ont été repérées : i) celle de l'éthique des données ; ii) celle de la coopération de données (interopérabilité entre jeu de données) ; iii) celle de la possible

qualification et utilisation collective des données par les "utilisateurs" (par exemple en vue de proposer de nouveaux services) ; iiiii) celle de la patrimonialité et de la vente des données.

11 - Du point de vue de la banque :

Si on applique notre question de recherche à l'exemple des données bancaires, on est amené à se demander en quoi elles seraient vulnérables et les enjeux liés à leur accès par les sociétaires ou clients.

L'idée de "coopérative de données" élargit les travaux liés au « self data ». Si la banque doit « coopérer » avec ses clients, que doit-on faire pour gérer les données de la banque en commun ? La restitution des données personnelles n'est en effet pas qu'une affaire individuelle, il s'agit avant tout de confiance et de relation avec les organisations. Ce n'est qu'au travers d'applications utiles, mais aussi relationnelles ou ludiques que les individus perçoivent la valeur d'usage de leurs données (*de manière positive). Plus on a la capacité à maîtriser ses données, plus on s'engage facilement dans les échanges avec les organisations. Les gens ne sont pas opposés à la transmission de leurs données à condition de le savoir et de savoir quelles sont leurs utilisations.

La situation des banques coopératives qui intègrent des systèmes d'information dans les logiciels de plateforme informatique de groupes où elles ne maîtrisent pas totalement leur utilisation et perdent la spécificité du traitement de proximité de la donnée conduit à des interrogations sur l'utilisation des données personnelles mais aussi sur la spécificité des banques coopératives dans leurs relations avec leurs sociétaires.: comment permettre l'utilisation collective de ces données dans une coopérative des données dans des buts décidés par les coopérateurs.

Il y a donc bien une situation de vulnérabilité, qui se traduit par des menaces sur les libertés et données personnelles et sur le métier des banques coopératives. S'il convient de préserver un droit d'accès aux données, les ressources peuvent aussi servir à autre chose que ce pourquoi elles ont été confiées : la banque utilise les ressources mises à sa disposition pour des utilisations qui vont au-delà de la gestion de l'argent. L'utilisateur doit avoir confiance et sentir la réciprocité dans l'usage des données. Un banquier est aussi constructeur de liens, il peut aider à fabriquer des services supplémentaires. La banque coopérative veut collecter des données, mais doit le faire pour ses clients. Mais avec quelle gouvernance, et quels bons usages ? C'est le rôle des banques pour les prochaines années qui est ainsi interrogé.

Les banques peuvent aujourd'hui vendre des sélections de relevés de comptes à des commerçants. Ce sont des données reçues gratuitement, certes anonymisées, mais vendues, sans retour à la communauté de cette appropriation. Qu'arrivera-t-il à aux banques qui refusent de vendre, elles peuvent se retrouver en position défavorable ! Il y a tellement de données que la vulnérabilité est aussi de pas les maîtriser correctement.

L'intérêt de la question n'est pas celui de telle ou telle banque, mais des sociétaires, celle de la capacité des communautés à gérer leurs ressources actuelles ou futures.

12 - Du point de vue de la mutuelle :

La donnée sera également un élément fondamental d'un modèle mutualiste à réinventer. En effet, la masse de données semble actuellement surtout servir aux assuranciers à massivement segmenter l'offre... ce qui va à l'encontre du mutualisme ! qui plus est sur un domaine sensible puisqu'il s'agit de données de santé. S'exprime une crainte sur l'exploitation déterministe et

marchande de la donnée de santé, alors qu'il est interdit aux mutuelles de discriminer les tarifs pour les sociétaires, sauf en fonction de l'ancienneté dans la structure, l'âge, le territoire.

Pour les mutuelles, les questions sont donc : comment inventer un modèle de commun de la donnée face à ces acteurs commerciaux agressifs ? Comment l'adhérent peut-il rester maître de ses données ? Et s'il les partage, comment lui propose-t-on des services annexes (prévention), qui ne repose pas sur l'individualisation du risque ? Au-delà du projet collectif de gestion « ESS » de la donnée personnelle de santé, peut-on imaginer un "commun de données" ? avec d'autres acteurs de l'ESS ? pour proposer d'autres services ? Quelle gouvernance invente-t-on pour ce "commun" ?

Quelle méthode utiliser pour réfléchir avec les personnes concernées sur ce qu'il serait judicieux ensemble de préserver ou promouvoir ?

Au fond, l'ensemble de ces questions se situe dans le contexte du RGDP concernant les données personnelles. Le groupe retient toutefois l'hypothèse qu'il n'y a rien de plus collectif que des données personnelles. L'idée de **tester un projet de "coopératives de données"** a donc émergé, pour comprendre, anticiper en commun des enjeux stratégiques sur les données, dans une démarche propre à l'ESS, avec une approche par les communs. Des membres du groupe ont émis l'idée que le moment pourrait être venu de travailler à de futures associations de « propriétaires de données » à même de négocier de façon plus collective avec les organisations qui en sont les dépositaires, quand bien même celles-ci seraient des organisations de l'ESS.

2 - Le rôle de la finance soutenable dans l'émergence de communs de territoire :

Une finance soutenable peut-elle contribuer à révéler, faire émerger et développer des communs à l'échelle territoriale ? Peut-on rendre vertueux le triptyque : R&D de territoire – projets entrepreneuriaux autour des ODD - financement des territoires ? Ce processus peut-il déboucher sur une approche du territoire comme une ressource collective à gérer en commun ? Telles sont les interrogations portées dès le début de notre aventure collective par les praticiens de communs et partagées avec les autres membres du groupe.

Partant de l'hypothèse que la solution aux enjeux actuels viendra de micro-émancipations (et pas d'en haut), comment construire des solutions de base, d'initiatives locales et comment les mettre en lien ? Pour ce faire, il faut des outils. Or nous avons remarqué deux points aveugles chez Ostrom :

- la question du financement (or il faut une ressource pour financer un collectif)
- la question de l'émergence : elle a toujours étudié des choses existantes, beaucoup moins comment était né le commun. Quelle est leur genèse institutionnelle, au-delà du concept et du mot ?

A l'issue de nos échanges d'explicitation réciproques, les questionnements de notre groupe sur ce thème sont ainsi devenus : comment les banques ou organismes financiers peuvent-ils contribuer au développement des communs sur les territoires ? En quoi la réflexion sur les communs à l'échelle des territoires peut-elle apporter quelque chose à la représentation de la banque (banque comme tiers de reliance et de confiance) ?

Cependant, pénétrer la problématique des « territoires » directement via "les communs", notion qui peut paraître trop théorique, est apparu difficile aux membres du groupe et a débouché sur la proposition de rentrer par des questions « lisibles et entendables » : si expliquer les communs au « commun » des mortels est trop complexe, on peut être plus concrets en prenant comme

portes d'entrée la biodiversité, l'économie circulaire... Le groupe a donc eu l'idée de travailler sur les feuilles de route gouvernementales sur ces sujets : une approche par les communs pourrait-elle faciliter le traitement de ces questions ?

Pour poursuivre notre souhait de travailler sur des cas concrets où se croisent la problématique de la banque et des communs à l'échelle des territoires, nous avons retenu l'idée de travailler sur une grille d'analyse appliquée à des cas, grille qui se devait d'être co-construite au sein du groupe.

Le groupe de travail s'est alors saisi, à l'été 2018, de l'opportunité de l'appel à projet de recherche-action CO³ orienté vers la question de la transition écologique pour avancer sur ces questions.

De là est né le programme de recherche-action ACTTES (Activer les Communs de Territoire pour la Transition Ecologique et Solidaire) mené conjointement avec la Chaire ESS de Marne la Vallée. Partant du constat que les très nombreuses initiatives de la société civile ayant pour finalité de participer à la transition écologique et solidaire restent le plus souvent morcelées, notre proposition de recherche-action participative repose sur l'activation (au sens de révéler et mobiliser) de communs de territoire comme médium de mise en synergie de ces initiatives, publiques et privées.

Le projet ACTTES privilégie le questionnement concernant les territoires par le prisme de la transition écologique et solidaire. Mais nous souhaitons également ne pas perdre de vue nos autres questionnements sur les données et les dispositifs de place. Il s'agit d'avancer dans la réflexion sur la construction d'outils bancaires et financiers utiles aux communs et sur l'apport de la réflexion en termes de communs à la représentation des banques.

Les communs de territoire ont été, dans une première approche exploratoire, définis comme des actions collectives instituant en charge la gestion des ressources constituant des enjeux de la transition écologique à cette échelle et conçues pour être non-excluantes et interconnectées pour former un système. Un de nos questionnements sera de saisir dans quelles conditions les communs peuvent servir de révélateurs du territoire et le territoire servir de révélateur de communs et quels places et rôles peuvent y jouer les banques, mutuelles et organismes financiers de l'ESS.

Le groupe a donc élaboré sa grille d'analyse dans ce cadre et proposé de l'appliquer à des cas déjà documentés par les membres de La Coop des Communs et de la Chaire ESS de Marne la Vallée. Un premier séminaire d'échange à partir de cette grille appliquée à 7 cas de Loos en Gohelle à Kinshasa (cas proposé par l'AFD) en passant par TETRIS en Pays de Grasse et l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée sur 10 territoires.

Un des axes de questionnement qui est revenue fréquemment dans les échanges portant sur les territoires est celui de la construction d'arènes de choix ou d'espaces publics de proximité permettant l'activation de communs de territoires. Le groupe a donc exploré des pistes autour de cette idée.

Ainsi, pour en venir à "une finance comme commun, il faut une institution commune de gestion de ressource qui sache s'articuler au monde extérieur et qui puisse s'inscrire dans un modèle bancaire "d'engagement" et pas seulement un modèle bancaire "à l'acte" qui exclut toute compréhension non fondée sur une information standardisée. Une "arène des choix collectifs"

pourrait représenter la forme opérationnelle d'une finance en commun autour d'un projet porté par un territoire avec :

- une plateforme de financement participatif, qui permet un sentiment d'appartenance,
- des investisseurs privés prêts à s'engager selon un indicateur de rendement financier dont les critères sont définis avec les acteurs.

Le groupe a ainsi pensé à combiner un projet, un territoire et un collectif autour d'une plateforme de financement participatif pour lever les fonds (notamment amorçage) et qui fera le lien avec autres investisseurs. L'arène des choix collectifs est là pour piloter, expliciter, réviser les conventions pour s'assurer que les objectifs soient remplis et évoluent en cohérence avec projet politique du territoire.

Dans ce cadre, les notions de crédit/liquidité, de communauté autour du commun, et de temps ne doivent pas être figées. L'objectif n'est pas (en tous cas seulement) de préserver le commun mais de l'améliorer (en taille ou qualité). L'idée à creuser ne serait-elle pas alors d'indexer rémunération de l'épargne sur la qualité du commun ?

Sachant que l'on doit générer des crédits à taux corrects pour sécuriser le risque (côté porteurs) et une liquidité maximale, sûre et pas chère (côté épargnants), sachant que l'épargne solidaire est souvent un outil de peu d'épargnants hors PEE et souvent très militants (2% des gens), l'idée a été émise de tenter de « capter large » des deux côtés, pour assurer la bonne vie du commun, pour permettre aux gens de faire territoire, en initiant l'engagement de départ (l'épargne et les prêts / objectif) avec un taux de prêt cher et un taux d'épargne bas, et que ces deux pans du financement se rapprochent au fur et à mesure que le commun se sécurise ou progresse pour finir par un taux de prêts plus bas et une épargne mieux rémunérée. Du triple gagnant (porteurs, prêteurs, communs) ce qui n'est pas du tout la norme à ce jour et donc ... troublant !

Bernard Paraque, que le groupe a auditionné, propose lui d'établir un "contrôle citoyen sur les outils de mesure de l'impact social" et des contrats à impact social. En la matière, il lui paraîtrait judicieux de se focaliser sur le dialogue et le contrôle des outils de mesure plus que sur la création des outils de mesure même.

La nécessité d'arènes territoriales de choix apparaît ainsi tant pour inclure la banque et la finance dans le commun de territoire que pour définir les outils d'évaluation le permettant. Un questionnement porte alors sur comment aller dans cette voie sans construire des « usines à gaz ».

Les "communs financiers" comme outils de place ou outils financiers "en communs", troisième registre identifié par le groupe, n'ont pas pu être explorés avant que le groupe ne décide à l'été 2018 de se consacrer par priorité à la question des communs de territoire, en répondant à l'appel à projets proposé par un consortium de financeurs « en vue de la transition écologique et solidaire ».

On peut faire l'hypothèse que la réponse à la question ou le cheminement pour y répondre viendra avec les expérimentations sur les points 1 et 2. Les pistes qui ont été dégagées par le groupe et qui sont retracées dans le chapitre II de cette synthèse permettront de nourrir le projet de recherche action sur les communs de territoires.

Conclusion :

Capitalisant sur les travaux que nous venons de décrire, La Coop des Communs et la Chaire ESS de l'Université de Marne la Vallée ont déjà répondu ensemble à l'appel à projet CO³ (CO-Construction des COnaissances) lancé conjointement par ADEME, Agropolis, Fondation de France, Fondation Léopold Mayer durant l'été 2018. Le projet ACTTES « Activer les communs de territoires pour la transition écologique et solidaire » est positionné dans la catégorie d'un travail de recherche émergent dont la finalité est la co-construction d'un programme de recherche-action de trois ans.

Il resterait à faire, de cette étape de la recherche action, une évaluation précise. Sur le plan individuel, tout d'abord, il serait intéressant d'interroger les différents participants sur ce que la recherche leur a apporté, s'ils ont pu bénéficier du croisement des logiques de recherche et d'action d'une part, des mondes et techniques différents d'autre part. Les membres du groupe, soigneusement cooptés, étaient des « créatifs », qui ne représentaient pas leurs institutions et acceptaient, mieux, étaient intéressés par la découverte des autres. En ce sens, on peut dire que les valeurs et visions communes ont permis un climat de confiance favorable à l'innovation. Le creuset de La Coop des Communs et la qualité de ses membres, de leur capacité d'intermédiation, a favorisé l'alchimie du groupe. Certains des membres peuvent avoir rencontré des difficultés à assister à certaines séances, mais la curiosité et, certainement, la conviction d'apprendre en commun l'a emporté.

Faire dialoguer des personnes issues de mondes, de cultures différentes, suppose l'envie et le temps pour s'expliquer sur les mots :

- entre « la banque » et « la finance », la différence a-t-elle été perçue et, surtout, ses conséquences sur le financement des communs ?
- entre la banque, les financeurs et les financements, l'influence des conceptions des institutions, des modes de régulation auxquelles elles sont soumises, des outils de gestion qu'elles doivent employer sur leurs capacités d'action en faveur des communs a-t-elle été perçue et, si oui, comment ?

Au travers du questionnement sur banque, finance et communs, le groupe s'inscrit dans la perspective d'une action pour un mode de développement soutenable. Dans le dossier de candidature à l'appel à projet de recherche participative CO3, les auteurs de ce papier et animatrices du groupe ont ainsi écrit que " La complexité à évoluer concrètement vers un mode de développement durable nécessite donc, selon nous, un changement de posture épistémologique. L'épistémologie de la complexité, qui invite à nous intéresser aux interrelations, à considérer que le tout n'est pas la somme des parties et que chaque partie contient le tout, semble prometteuse pour la transition écologique et solidaire, mais elle n'est pas inscrite dans nos représentations et nos normes de comportements. *Il existe donc ici pour nous un enjeu scientifique que nous devons partager et discuter entre praticiens et chercheurs.* ». L'enjeu est aussi pédagogique. C'est en faisant et en faisant ensemble qu'on appréhende la complexité, de la partie au tout et réciproquement.

La construction et la mise en œuvre de communs constituent ainsi un support pour travailler une mise en synergie des initiatives relevant de la transition écologique et solidaire dans une épistémologie de la complexité. Notre proposition de recherche est désormais que l'activation (au sens de révéler et mobiliser) de communs de territoire peut être un médium de mise en synergie des initiatives de transition publiques et privées, à condition de penser ces communs comme connectables entre eux et inclusifs ou ouverts (et non pas réservés à un groupe) et de

réfléchir ensemble à ce que cela implique en termes de places, rôles, postures et métiers pour les acteurs bancaires et financiers de l'économie sociale et solidaire.

Ont participé au groupe :

Nicole ALIX, présidente de La Coop des Communs, ancienne directrice du développement du Crédit Coopératif et 25 ans dans le monde associatif de l'action sociale et la santé (UNIOPSS, Isatis).

Michel-François Bernard Mantel, Share.coop, Open dividend, ancien consultant en immobilier et finance (Crédit Foncier, La Poste)

Hervé Defalvard, économiste, Université Paris Est Marne la Vallée, responsable de la chaire ESS-UPEM

Philippe Chemla, gérant de la SCIC Tetris,

Jacques Dughera, retraité, CDC (programme développement solidarité), secrétaire général du CNEI, président des Cigales, chef de projet ESS à Lille et en charge du développement durable au RTES.

Geneviève Fontaine, Doctorante Université Paris-Est Marne-la-Vallée, laboratoire ERUDITE et Chaire ESS – Chargée de recherche à l'Institut Godin, Amiens

Jérôme Henry, Directeur innovation et numérique chez Crédit Coopératif, ancien directeur des particuliers et produits solidaires

Sergio Giorgi, Chargé du développement des partenariats SMart à l'international

Stéphanie Leyronas, chargée de recherche programme ressources naturelles, AFD

Pierre Valentin, Président du directoire d'Ecofi Investissements

Florian Perret, chargé de mission vie mutualiste au Secrétariat général de VYV, responsable et membre de Ouishare et chercheur sur les logiciels libres et les communautés créatives sur internet.

Le groupe a auditionné :

Simon Chancerel, responsable de la coordination et des projets transverses, Direction données et stratégie numérique, groupe VYV

Romain Guerry, directeur des relations institutionnelles, groupe VYV.

Bernard Paranque, ancien professeur de finance à KEDGE Business School et titulaire de la Chaire AG2R LA MONDIALE « Finance autrement » et chercheur associé du LEST-CNRS-UMR 7317.